



**Syndicat national de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Compte-rendu de la CAPA des SASU du 24 mai 2007

Ordre du jour :

Titularisations

Avancement de grade

La CAPA était présidée par Monsieur GERIN, secrétaire général d'académie. Elle s'est déroulée de 9h15 à 10h. Outre M. GERIN, la parité administrative était composée de Madame TOURBE, SG de l'inspection académique de l'Aisne, Madame MARTINEZ, SG de l'IA 60, Madame BRAULE, SG de l'Université technologique de Compiègne, de Monsieur ALEXANDRE, principal du collège Arthur-Rimbaud d'AMIENS et de Monsieur KOSZYK, proviseur du lycée Edouard-Branly d'AMIENS. La représentation syndicale était composée des 6 commissaires paritaires, 3 élues d'A&I/UNSA et 3 élus du SNASUB/FSU. Mesdames BERTOUX, chef de division, GEST, chef de bureau et DUMARTIN représentaient la DPAID.

1) Titularisations

La CAPA a émis un avis favorable pour la titularisation des collègues dont les noms suivent dans le corps des SASU :

- Nadège ABRIANY – Lycée Thuillier AMIENS
- Danièle BARBIER – Lycée Thuillier AMIENS
- Laétitia CARETTE – Rectorat d'AMIENS
- Dolorès DE SAINT RIQUIER – Lycée de la Hotoie AMIENS
- Katia DEVOS – Collège Cartier CHAUNY
- Delphine EVENO – Rectorat d'AMIENS
- Aurélie FERON – Université de Picardie-Jules Verne
- Inès GONCALVES – Inspection académique de l'Oise BEAUVAIS
- Noëlle MERIAUX – Inspection académique de l'Oise BEAUVAIS
- Carole TRIQUENEAUX – Inspection académique de l'Aisne LAON
- Stéphanie VISIGNOL – Université de Picardie-Jules Verne
- Christine YVERNEAUX – Lycée Joliot-Curie HIRSON

La date de titularisation est susceptible de varier en fonction des congés maladie, maternité... pris. Les services de la DPAID 2 du Rectorat procéderont au calcul nécessaire pour les collègues concernées.

2) Avancement de grade

Accès à la classe exceptionnelle : 3 possibilités académiques, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2007, pour 103 agents promouvables.

Avis favorable de la CAPA pour l'accès au grade de SASU CE :

- Geneviève PINTE – IUFM d'AMIENS
- Françoise LEBLOND – Collège de RESSONS S/ MATZ
- Francine DEVISMES – Collège Millevoeye d'ABBEVILLE

Rappel : éléments constitutifs du barème permettant de classer les collègues ayant un avis hiérarchique favorable :

- Accès au corps des SASU par concours = 5 points
- Ancienneté éducation nationale = 1 point / an
- Note administrative (version 2005) = coefficient 1
- Ancienneté générale de service = 1 point / an
- Ancienneté dans le corps des SASU = 1 point / an

Accès à la classe supérieure : 14 possibilités académiques, à compter du 1^{er} septembre 2007, pour 214 agents promouvables.

Avis favorable de la CAPA pour l'accès au grade de SASU CS :

- Marie-Danièle BOUTEILLE – Rectorat d'AMIENS
- Annick ARNOULD – Collège Charles Fauqueux BEAUVAIS
- Danièle BONNAY – Rectorat d'AMIENS
- Josiane DESPRES – Université technologique de COMPIEGNE
- Anne-Marie DRUON – Université de Picardie-Jules Verne
- Chantal GENSE – Direction départementale Jeunesse Sports BEAUVAIS
- Anita ANTY – Inspection académique de l'Oise
- Dominique LEMOAL – Collège Jacques Prévert FLAVY LE MARTEL
- Anne-Marie POTTIER – Collège Gérard Philippe SOISSONS
- Martine AMIOT – Université de Picardie-Jules Verne
- Monique LELOIRE – IEN de MERU
- Jeanne DUCHENNE – Rectorat d'AMIENS
- Colette DURIEZ – Lycée Lamarck ALBERT
- Martine OGER – Direction régionale Jeunesse Sport AMIENS

Rappel : éléments constitutifs du barème permettant de classer les collègues ayant un avis hiérarchique favorable :

- Accès au corps des SASU par concours = 5 points
- Ancienneté éducation nationale = 1 point / an
- Test sur le grade de SASU chef de section = 200 points
- Note administrative (version 2005) = coefficient 1
- Ancienneté générale de service = 1 point / an
- Ancienneté dans le corps des SASU = 1 point / an

Les années se suivent et se ressemblent : + 1 possibilité d'accès pour la classe supérieure, le même nombre que l'an dernier pour la classe exceptionnelle : c'est toujours la disette en ce qui concerne notre avancement. Salaires scandaleusement bas qui ne progressent que très peu, avancement au compte-goutte, idem pour les promotions...et bientôt, la rémunération et les indemnités au mérite : elle est pas belle la vie ? Ne baissons pas les bras, organisons-nous et exprimons notre ras-le-bol.

**Pour les commissaires paritaires SASU du SNASUB/FSU,
Philippe Lalouette**

SNASUB / FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02 - Courrier électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Site internet académique : <http://snasub-amiens.bernard-g.com>